

CONDITIONS D'UTILISATION DES PETITES ANNONCES PUBLIEES DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL PREVOIR

ARTICLE 1 – REGLEMENT DES PETITES ANNONCES :

La mise en ligne de petites annonces est un service gratuit réservé aux Gervaisiens. Sont exclues de parution :

- les contenus à caractère politique et partisan seront systématiquement supprimés, de même que les commentaires dénigrant gratuitement la municipalité, les élus, ou les agents. Ces pages ne sont en aucun cas des outils à vocation politique.
- le dépôt de petites annonces de personnes non domiciliées sur la commune
- les demandes d'emplois à l'exception des propositions d'offres de services tel que les leçons, cours, ménage...
- les petites annonces à caractère sentimental
- les petites annonces à caractère confessionnel
- les petites annonces à caractère politique

Toutes annonces contenant des éléments de texte (mots, expressions, phrases...), contraires aux dispositions légales ou réglementaires, aux bonnes mœurs, ou susceptibles de troubler ou heurter les lecteurs sont refusées. Seule la Ville peut décider ou non de la publication d'une annonce.

ARTICLE 2 – MODE D'EMPLOI :

Le dépôt d'une petite annonce se fait via mail auprès de la Rédaction de *PréVoir* ou par courrier à Service Communication/*PréVoir* – 10, rue Emile-Augier, 93 310 Le Pré

Saint- Gervais et fera l'objet d'une réponse l'informant de la publication ou non dans le prochain numéro. Chaque annonce ne paraîtra qu'une seule et unique fois. La Rédaction se donne le droit de modérer les annonces reçues suivant l'espace alloué à la rubrique et le nombre d'annonces reçues. L'annonce se devra de comporter un titre (voiture, disques, livre, puériculture...) et un texte descriptif de l'objet en question. La Ville décline toute responsabilité quant à la véracité des propos écrits. Enfin, un nom de contact avec un moyen de communication (téléphone ou adresse mail) devra apparaître. Aucune photo ne pourra apparaître.

Si l'annonce n'a pas été sélectionnée faute de place, il est possible de la renvoyer pour le numéro suivant. Attention, *PréVoir* paraît tous les deux mois, soit en janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La Ville se réserve le droit de suspendre cette option à tout moment.

Pour plus d'informations, le service Communication est à votre disposition (10, rue Emile- Augier / 01 49 42 70 24).